

DEMANDE DE DUPLICATA DE DIPLÔME

Un duplicata de diplôme ne peut être établi que si le diplôme a été détruit, perdu ou volé.

L'édition d'un duplicata de diplôme prend plusieurs semaines. Dans l'attente de celui-ci, vous pouvez obtenir une attestation de réussite auprès du bureau des diplômes en envoyant un mail à l'adresse deve.diplomes@unicaen.fr et en accompagnant votre demande d'une pièce d'identité.

DEMANDE DE DUPLICATA

DIPLÔME OBTENU

Diplôme :

Intitulé du diplôme :

Année d'obtention :

ETAT CIVIL

Nom de naissance : Prénom :

Nom d'usage : Date de naissance :

Numéro étudiant :

VOS COORDONNEES

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Téléphone :

Fait à :

Le :

Signature :

PIECES A JOINDRE ET A RENVOYER POUR L'OBTENTION D'UN DUPLICATA

- Ce formulaire complété
- Un justificatif ou déclaration sur l'honneur de perte de diplôme
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité
- Une enveloppe au format A4 (lettre suivie de 100 g) disponible dans les bureaux de la Poste libellée à votre nom et adresse. (Ne pas enlever le coupon situé au verso de cette enveloppe, celui-ci sera conservé par le bureau des diplômes.)

Université de Caen Normandie
DEVE – Bureau des diplômes
Esplanade de la paix – CS 14032
14032 CAEN cedex 5